



COMMUNE DE BOREX

Préavis municipal n°12 - 2022

Au Conseil Communal de Borex

concernant

Demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 56'500.- destiné à financer l'achat d'un véhicule communal électrique

Municipale responsable

Sabrina Perraudin

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

CONTEXTE

Depuis plusieurs semaines, une panne mécanique rend indisponible le véhicule d'entretien qu'utilisait quotidiennement notre employé communal. En effet, deux coquilles de bielle sont hors service sur le moteur, rendant son utilisation impossible. Cette situation rend difficile l'exercice des tâches de notre employé communal et une solution se doit d'être trouvée dans les meilleurs délais.

Ce véhicule communal de type *Piaggio Tipper* (*Émission CO₂ : 199g/km*), au prix catalogue de chf 31'386.- neuf, avait été mis en circulation début 2014. Depuis, Piaggio a malheureusement arrêté de produire en série lesdites coquilles. Malgré les recherches de notre concessionnaire, il n'a pas été possible de trouver ces pièces pour la réparation. Une solution aurait pu être de changer complètement le moteur, opération devisée de l'ordre d'une douzaine de millier de francs, main d'œuvre comprise.

Au vu de ce coût, de l'âge du véhicule, de son bruit ainsi que du contexte écologique actuel, la Municipalité a décidé de le remplacer par un véhicule électrique.

COÛT

Renseignements pris et après avoir vu les différentes marques offrant le type de véhicule recherché sur le marché, notre choix s'est porté sur le modèle *Goupil G4* (*Émission CO₂ : 0g/km*) vendu par l'entreprise *Chalut Green Service* à Mies. Effectivement, cette marque jouit déjà d'une certaine fiabilité, plusieurs communes environnantes dont la Ville de Nyon sont équipées avec ces véhicules et le concessionnaire est à proximité. De plus, avec des délais de livraison annoncés entre 8 mois et 2 ans selon les marques, il s'est trouvé qu'un Goupil G4 actuellement en production allait exceptionnellement être disponible à la livraison au mois d'octobre 2022.

Un véhicule test nous a été prêté quelques jours en juillet. Le résultat concluant de cet essai nous a amenés à faire le choix de placer une commande exceptionnelle afin que nous puissions, avec votre acceptation, profiter du véhicule arrivant courant octobre.

Ce véhicule très polyvalent est équipé d'une batterie Lithium Fer Phosphate de 14 kW/h et offre une autonomie de 135 km. Sa vitesse est limitée à 45km/h et il peut supporter une charge utile de plus d'une tonne. De plus, il dispose d'un pont basculant hydraulique (*fig.1*) et d'un système d'arrosage mobile amovible d'une capacité de 500 litres (*fig.2*) qui rendra le travail d'arrosage du village plus commode et agréable qu'avec le tracteur actuel.



fig 1 – Goupil G4 – plateau basculant



fig.2 – Goupil G4 – Système d'arrosage amovible

CONCLUSION

L'acquisition du véhicule présenté est pertinent sur le plan du développement durable car il permet de remplacer un véhicule vétuste et obsolète par un modèle plus respectueux de l'environnement. Le bilan écologique et les économies réalisables, réparties entre l'entretien, l'assurance et le carburant, ont donc décidé la Municipalité à investir dans un véhicule de type électrique. Celui proposé répond à tous les critères permettant à notre employé communal d'effectuer correctement l'exercice de ses fonctions. Disponible rapidement, il nous évite de devoir engager des coûts supplémentaires de location de véhicule durant l'attente des délais de livraison annoncés actuellement.

La Municipalité a donc exceptionnellement passé commande avant que l'occasion ne lui file entre les mains. En cas de refus du présent préavis, le véhicule commandé sera revendu.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Borex

Dans sa séance du 03 octobre 2022

vu le préavis N° 12-2022 : Demande d'un crédit de fonctionnement de 56'500.- destiné à financer l'achat d'un véhicule communal électrique ;
ouï le rapport de la commission des finances.
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. **D'approuver** le préavis n° 12/2022 : Demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 56'500.- destiné à financer l'achat d'un véhicule communal électrique qui sera imputé au compte *Achat machines et matériels d'exploitation* n° 430.311.4;
2. **D'autoriser la municipalité à procéder** à l'achat d'un véhicule communal électrique ;
3. **D'accorder** dans ce but le financement de CHF 56'500.- ;
4. **De financer** ce montant par la trésorerie courante ;
5. **De prendre acte** que cet achat n'occasionnera pas de frais supplémentaires, hormis les frais d'entretien usuels.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 août 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal de Borex.

AU NOM DE

LA MUNICIPALITÉ DE BOREX

Le Syndic
J.-L. Vuagniaux

La secrétaire
G. Boulenaz

